



## CHARTRE ÉTHIQUE DU CRM Group

Le CRM Group s'engage à promouvoir une recherche responsable, éthique et durable. Cette chartre éthique définit les principes fondamentaux que le CRM Group s'engage à respecter. Elle vise à garantir le respect des droits humains, la bonne gouvernance des activités, la sécurité des données et la protection de l'environnement.

### **1. Respect de l'humain et des droits fondamentaux**

Le CRM Group veille au respect des Droits de l'Homme, tels que définis par les conventions internationales (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, OIT, OCDE).

Il interdit toute forme de travail forcé, de travail des enfants, de discrimination ou de harcèlement.

Il garantit un environnement de travail sain, sûr et inclusif, favorisant l'égalité des chances et la diversité.

### **2. Intégrité scientifique et éthique professionnelle**

Le CRM Group s'engage à mener ses activités avec honnêteté, rigueur et transparence.

Toute forme de fraude, de corruption, de conflit d'intérêts ou de favoritisme est proscrite.

Les relations avec les partenaires et fournisseurs doivent être basées sur l'équité, la loyauté et le respect mutuel.

### **3. Confidentialité et cybersécurité**

Le CRM GROUP garantit la confidentialité des données sensibles, scientifiques, personnelles et industrielles. Il respecte les normes en vigueur, notamment le RGPD, pour la protection des données personnelles.

Il met en œuvre des mesures de cybersécurité robustes pour prévenir tout accès non autorisé, altération ou perte de données notamment au travers de certification.

Toute information issue d'une collaboration ou d'un projet est considérée comme confidentielle, sauf autorisation expresse contraire.



#### **4. Responsabilité environnementale et projets durables**

Le CRM Group s'engage à réduire son empreinte écologique dans le cadre de ses activités grâce à la mise en place d'une gestion des déchets, de ses émissions et de la réduction de sa consommation énergétique.

Il intègre, autant que faire se peut, les principes de durabilité dans activités, en tenant compte du cycle de vie des matériaux et des impacts environnementaux.

Il favorise l'économie circulaire, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité.

Il encourage les initiatives locales et territoriales en faveur du développement durable notamment au travers de son équipe d'ambassadeurs mais également d'initiatives individuelles de ses employés.